

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Agroécologie

COMMENT ?

Outils financiers : Subventions

QUOI ?

Agir sur l'impact environnemental de la production agricole

POURQUOI ?

Objectifs sociaux : Aide et insertion de personnes en difficulté

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique, Dépollution des modes de production agricoles, Réduction des pressions sur les sols, Réduction des pressions sur l'eau

Objectifs culturels : Entretien du patrimoine naturel

Objectifs de développement local : Création de dynamiques économiques dans le territoire, Contribution au maintien et à la création d'emplois

Objectifs pédagogiques : Transmission de pratiques responsables aux professionnels des chaînes agricoles et alimentaires

OBJECTIFS

- Renforcer les filières animales en permettant à l'élevage de développer des systèmes d'exploitation plus autonomes et plus efficaces économiquement
- Accompagner les filières végétales dans leur nécessaire évolution vers des modes de production plus durables, plus économes en énergie et en intrants chimiques
- Contribuer au maintien des exploitations agricoles en les aidant à rester en conformité avec les normes européennes
- Favoriser le développement et l'optimisation économique, l'amélioration des conditions de travail et l'émergence d'un modèle agroécologique

RÉSUMÉ

Face à l'instabilité des marchés et au dérèglement climatique, la Région souhaite renforcer la résilience des exploitations agricoles par la mise en place d'un dispositif d'aide à l'investissement permettant la réalisation d'un projet d'évolution de leur structure dans leur globalité. Ce dispositif doit permettre aux exploitants d'accéder à un niveau supérieur d'efficacité, en matière de triple performance (économique, social, et environnemental). Sont éligibles :

- Les exploitants agricoles individuels, à titre principal ou secondaire,
- Les sociétés ayant pour objet la mise en valeur d'une exploitation agricole, y compris dans le secteur horticole et de la pépinière : GAEC, EARL, SCEA, etc.
- Les établissements d'enseignement et de recherche agricole, les organismes de réinsertion sans but lucratif, les structures d'expérimentation,
- Toutes structures collectives exerçant une activité agricole,
- Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA), dans laquelle les exploitants détiennent la totalité des parts sociales,
- Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : Avril 2015

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

100 millions d'euros en Basse-Normandie entre 2015 et 2019.

Fonds FEADER, Région Normandie, PCAE, Agences de l'eau

PARTENAIRES :

- Partenaires pour l'élaboration du dispositif : DRAAF, Chambres d'agriculture, interprofessions et divers organismes de conseil et d'accompagnement des agriculteurs
- Partenaires financiers : Union Européenne (FEADER), Etat (PCAE), Agences de l'eau

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le dispositif recouvre le soutien à l'ensemble des investissements nécessaires pour moderniser et adapter les structures agricoles : bâtiments, matériels, mises aux normes... Il s'inscrit dans la durée en s'intégrant aux Programmes de Développement Ruraux (PDR) 2014-2020 opérant sur les périmètres Calvados, Manche Orne et Seine-Maritime, Eure. Il s'articule également avec le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAÉ).

Le dispositif octroie une majoration pour les jeunes agriculteurs, cumulable avec une majoration agroécologique.

Les dossiers sélectionnés tiennent particulièrement compte :

- Des projets d'investissement globaux ayant pour objectif le développement de l'exploitation à moyen terme dans le cadre d'une stratégie de projet d'entreprise
- De la maîtrise des coûts de production, de l'autonomie des exploitations en matière d'intrants (achats alimentaires

en élevage et les intrants de synthèse en productions végétales) et du développement d'une plus grande flexibilité pour s'adapter aux marchés

- De la différenciation des produits (via les démarches qualité, l'innovation, la diversification ou autres) notamment pour augmenter la valeur ajoutée
- De l'amélioration des pratiques respectueuses des ressources naturelles (réduction des phytosanitaires et engrais chimiques, amélioration de la vie des sols, optimisation énergétique et eau...), notamment sur les zones littorales et sensibles
- De l'amélioration des conditions de travail
- De l'amélioration de l'efficacité énergétique en réduisant les consommations d'énergies fossiles des bâtiments, des matériels et des process
- De l'amélioration des capacités d'organisation et de management des exploitants agricoles.



RÉSULTATS

- Le dispositif a été mis en œuvre sur le périmètre ex Basse Normandie de 2015 à 2019 et dans un deuxième temps en Haute Normandie de 2017 à 2019.

- En Basse Normandie, entre 2015 et 2019, 1617 dossiers ont été accompagnés, pour un montant de 100 millions d'euros. Le dispositif est prolongé en 2020 sur les deux périmètres.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.normandie.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<https://aides.normandie.fr/investissements-agricoles-pour-une-agriculture-normande-performante>